Le Plateau-Mont-Royal
Montréal

Mise en garde

Le présent document reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes. En aucun cas des extraits de ce document ne peuvent être utilisés à des fins de contestation judiciaire ou de preuve.

Une copie certifiée conforme d'une résolution du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au secrétaire d'arrondissement.

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 1er novembre 2022 à 13 h
201, avenue Laurier, rez-de-chaussée

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Alex Norris, conseiller de la ville
Madame la conseillère Maeva Vilain, conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marie Plourde, conseillère de la ville
Monsieur le maire Luc Rabouin, maire de l'arrondissement
Madame la conseillère Laurence Parent, conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marie Sterlin, conseillère d'arrondissement

ABSENCES :

Madame la conseillère Marianne Giguère, conseillère de la ville

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Brigitte Grandmaison, Directrice d'arrondissement
Monsieur Claude Groulx, secrétaire d'arrondissement
Monsieur Simon Provost-Goupil, secrétaire d'arrondissement substitut

---

10 - Ouverture de la séance.

Le secrétaire d'arrondissement substitut déclare la séance ouverte à 13 h 03.

CA22 25 0258

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 1er novembre 2022.

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 1er novembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

---

10 - Période de questions et requêtes du public.

---

10 - Période de questions des membres du conseil.

Il est demandé par le conseiller Alex Norris la raison de la tenue de cette séance.

CA22 25 0259

Adoption du Règlement (2022-08) modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2022 (2021-09).

VU l'avis de motion du présent règlement dûment donné lors de la séance ordinaire du 4 octobre 2022 et le dépôt du projet de règlement lors de cette même séance;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement et du dossier décisionnel ont été distribuées aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

D'adopter le *Règlement* (2022-08) *modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2022* (2021-09).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1228863016

CA22 25 0260

Levée de la séance.

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Laurence Parent

et résolu :

De lever la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 1er novembre 2022. Il est 13 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

_____	_____
Luc Rabouin	Claude Groulx
Maire d'arrondissement	secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 novembre 2022

_____